

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2024/8

Séance ordinaire du 25 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

Présents :

- | | |
|--|--------------------------|
| 1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente | 9. Mme Stéphanie MAZIOUX |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE | 10. M. Joël PUTIGNIER |
| 3. Mme Claudine POYET | 11. M. Patrice ROMEUF |
| 4. Mme Géraldine DERGELET | 12. M. Patrice MURE |
| 5. Mme Emmanuelle GUIGNARD | 13. |
| 6. Mme DE SIQUERA Carol | |
| 7. Mme Arlette MATHIEU | |
| 8. Mme Jutta JUHNKE | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Aucun

Excusé.s :

M. Christophe BAZILE, Président

OBJET DE LA DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2023

Le Conseil d'Administration réuni sous la Vice-Présidence de Madame Martine GRIVILLERS,
Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2023 du CCAS de Montbrison

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du CCAS

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **4 446,91 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur) CCAS DE MONTBRISON	5 707,97
RESULTAT DE L'EXERCICE : CCAS DE MONTBRISON	- 1 261,06

A) EXCEDENT AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	4 446,91
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	4 446,91
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	4 446,91
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

Après en avoir discuté et délibéré, il est procédé à son approbation par vote à main levée.

Nombre de votants : 12
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre de voix pour : 12
 Nombre d'abstentions : 0

La délibération approuvant l'Affectation du résultat d'exploitation est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE - MONTBRISON, le 25 mars 2024.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
 Martine GRIVILLERS